

ORDONNANCE C-4.1, o. 225

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance relative à l'événement**

*« Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »*

À la séance ordinaire du 8 mars 2021, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. À l'occasion de l'événement « *Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* », il est exceptionnellement permis la fermeture temporaire de boulevards, rues et avenues;
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués aux tableaux joints au dossier décisionnel.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS RATIFIÉS - 08 mars 2021

Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Occupation du domaine public (montage et démontage inclus)	Lieu	B-3 art. 20 (bruit)	P-1 art. 8 (vente)	P-1 art. 3 (cons. alcool)	C.4-1 (fermeture de rue)	2006-10 (propreté)
Déconfinons l'espoir : une balade dans nos vies	SINGA Québec	Du 08 au 15 février 2021 24h/24h	Parc La Fontaine	Non	Non	Non	Non	Non
Projection éphémère pour Napa	Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP_MTL)	Le 11, 12, 13, 14 et 27 février 2021 de 17 h 30 à 19 h 00	Devant le 3535 avenue du Parc	Oui	Non	Non	Non	Non
Projet d'unité-mobile de ressources essentielles	Corporation Wapikoni Mobile	Du 1er mars au 31 août 2021 24h/24h	500 avenue du Mont-Royal Est (stationnement derrière le monastère )	Non	Non	Non	Non	Non

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire de l'arrondissement

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Luc Rabouin